

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 7
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2184 :

Opération Programmée de l'Habitat (OPAH -RU du grand centre-ville) -Convention signée entre la Ville de Saint Pierre, l'ANAH, la CIVIS et Action Logement Services : Approbation de l'avenant N°1

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUÉ Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. BRET Jean Pau (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. TEVANEE Jean François, TAN Willy, MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-21974616420251207-43-2184-DE
Date de télétransmission : 13/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Affaire n°43/2184 : Opération Programmée de l'Habitat (OPAH -RU du grand centre-ville) - Convention signée entre la Ville de Saint Pierre, l'ANAH, la CIVIS et Action Logement Services : Approbation de l'avenant N°1.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Dans le cadre du programme action cœur de ville, par délibération en date du 16 décembre 2021, le conseil municipal de la ville de Saint-Pierre avait approuvé la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) signée le 22 août 2022 avec l'objectif de permettre aux propriétaires de logements privés de s'inscrire dans une démarche de rénovation de l'habitat en centre-ville accompagné par la ville et subventionné par les partenaires signataires de ladite convention.

Le présent avenant poursuit, modifie et complète cette convention par l'apport de nouveaux dispositifs de l'amélioration de l'habitat privé en cours :

- Intégration du dispositif Ma Prime Adapt' et Ma Prime Rénov Copropriété Outre-Mer ;
- Prise en compte des nouveaux régimes de financement de l'ANAH pour les propriétaires bailleurs ;
- Alignement de la durée de la convention initiale à la période de mise en œuvre du marché public de suivi-animation signé entre la ville de Saint-Pierre et la société publique locale Energies Réunion

De plus, le présent avenant propose également d'étendre le périmètre d'action existant au périmètre de l'ORT au regard des résultats études réalisées sur le périmètre ORT.

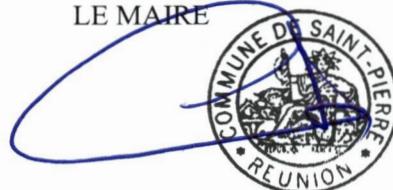
Ces modifications et compléments sont sans incidence financière pour la ville et le marché passé avec la SPL Energies Réunion pour les missions de suivi-animation.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'avenant N°1 à la convention relative à l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain du grand centre-ville de Saint-Pierre ;**
- **D'AUTORISER le Maire ou toute autre personne habilitée par lui à signer l'avenant ;**
- **DE CHARGER le Maire ou toute autre personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

David LORION



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2184-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025